Direction des Affaires Juridiques et Institutionnelles Affaire suivie par

BOURDET Matthieu Téléphone : 05 61 55 66 06

Courriel: daji.elections@univ-tlse3.fr



DÉPÔT DE LISTE DE CANDIDATS - PERSONNELS

Élection des représentants des personnels au conseil de l'IUT de Toulouse

CONSEIL / COMMISSION : IUT de Toulouse DATE D			OATE DU SCRUTIN : 21 novembre 2023	S'il y a lieu,		
COLLÈGE : B' NOMI			OMBRE DE SIÈGES À POURVOIR : 2	AGRAFEZ ICI		
DÉNOMINATION DE LA LISTE :				LE LOGO. N'oubliez pas de		
DELEC		l'envoyer également à l'adresse				
(S'il y a	daji.elections@univ- tlse3.fr					
N° d'ordre	CANDIDATS					
	NOM Prénom :					
1	Composante :					
	NOM Prénom :					
2	Composante :					
Je soussigné, Nom et prénom du déposant :				ACCUSÉ DE RÉCEPTION (à remplir par le secrétariat de l'IUT de Toulouse)		
		n des cartes professionnelles ou d us les candidats inscrits sur cette l				
Fait à le / / Nom du déposant : "Lu et approuvé" et signature :			<u>Cachet et signature</u> :			

Les informations recueillies par la Direction des affaires juridiques et institutionnelles de l'Université Toulouse III – Paul Sabatier, font l'objet de traitements informatiques destinés à la gestion des élections de l'établissement. Les destinataires des données sont : la DAJI, en cas de recours le Tribunal administratif de Toulouse, et en cas d'accord des élus, les conseils institutionnels pour les données autorisées.

Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent, que vous pouvez exercer en vous adressant à la Direction des Affaires Juridiques et Institutionnelles (DAJI), Université Toulouse III – Paul Sabatier, 118 Route de Narbonne – 31062 Toulouse cedex 9.

Vous pouvez également, pour des motifs légitimes, vous opposer au traitement des données vous concernant.

DÉSIGNATION D'ASSESSEURS¹

Chaque liste en présence a le droit de proposer un assesseur et un assesseur suppléant désigné parmi les électeurs du collège concerné.

DATE DIJ SCRIJTIN - 21 novembre 2023

Si vous souhaitez proposer des assesseurs, merci de compléter les lignes ci-dessous :

COLLÈGE : B' DÉNOMINATION DE LA LISTE : Bureau de vote :						
TENUE DES URNES						
Assesseur titulaire	Assesseur suppléant	Date	Horaires			
Nom :	Nom :					
Prénom :	Prénom :					
DÉPOUILLEMENT						
Assesseur titulaire	Assesseur suppléant	Date	Horaires			
Nom :	Nom :					
Prénom :	Prénom :					

Les informations recueillies par la Direction des affaires juridiques et institutionnelles de l'Université Toulouse III – Paul Sabatier, font l'objet de traitements informatiques destinés à la gestion des élections de l'établissement. Les destinataires des données sont : la DAJI, en cas de recours le Tribunal administratif de Toulouse, et en cas d'accord des élus, les conseils institutionnels pour les données autorisées. Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent, que vous pouvez exercer en vous adressant à la Direction des Affaires Juridiques et Institutionnelles (DAJI), Université Toulouse III – Paul Sabatier, 118 Route de Narbonne – 31062 Toulouse cedex 9.

Vous pouvez également, pour des motifs légitimes, vous opposer au traitement des données vous concernant.

ONSEIL / COMMISSION : ILIT de Toulouse

¹ Article D. 719-28 du code de l'éducation ;

INFORMATIONS

Conformément à l'article D719-22 du code de l'éducation dans sa partie réglementaire, chaque liste de candidats est composée alternativement d'un candidat de chaque sexe.

Le nombre de candidates ne peut excéder le nombre de sièges à pourvoir.

Les listes peuvent être incomplètes.

Les candidats sont rangés par ordre préférentiel.

Documents à fournir, outre l'imprimé de dépôt de liste de candidats :

- 1. Les listes de candidats doivent être accompagnées d'une déclaration de candidature individuelle, remplie et signée par chaque candidat.
- 2. Pour l'élection des représentants des personnels, les candidats présenteront leur carte professionnelle ou une pièce d'identité au déposant de la liste qui attestera de la présentation du justificatif d'identité du candidat sur la déclaration de candidature individuelle.

S'il y a lieu:

- 3. Les candidats qui déposent les listes peuvent préciser leur appartenance ou le soutien dont ils bénéficient sur leurs déclarations de candidature (les mêmes précisions figurent sur les bulletins de vote). Le cas échéant, la preuve écrite de cette appartenance ou soutien sera jointe au dépôt de candidature (attestation signée par le responsable syndical ou le président de l'association).
- **4.** Si les candidats souhaitent qu'un **logo** figure sur les bulletins de vote, il devra être déposé en même temps que les candidatures, agrafé à l'endroit prévu sur l'imprimé de dépôt de liste de candidats et transmis à l'adresse suivante : daji.elections@univ-tlse3.fr